

		LYCEE	ENS. SUPERIEUR		OBSERVATIONS
			B.T.S	C.P.G.E	
CONTRIBUTION DES FAMILLES	NON BOURSIER	731 €	937 €	1 004 €	par élève et par an
	BOURSIER	561 €	814 €	922 €	par élève et par an
A.P.E.L(0)		30 €	30 €	30 €	par familles et par an
ASSURANCE(1)		8 €	8 €	8 €	par élève et par an
FRAIS	INSCRIPTION (2)	40 €	40 €	40 €	par élève et par an
	REINSCRIPTION(3)	20 €	20 €	20 €	par élève et par an
LICENCE U.N.S.S		20 €	20 €	20 €	par élève et par an
RESTAURATION	Prix du repas	4,95 €	4,95 €	4,95 €	
	Montant annuel	A définir selon les passages			

* Remises sur la contribution aux familles scolarisant plusieurs enfants à St-Charles :

2 enfants	45 €par an et par famille	4 enfants	200 €par an et par famille
3 enfants	75 €par an et par famille	5 enfants et plus	250 €par an et par famille

FACTURATION

MODE DE REGLEMENT	FACTURATION DE BASE	REGLEMENT	FACTURATION COMPLEMENTAIRE
	*Contribution famille, *Frais inscription ou réinscription, * Assurance.....		* Restauration (a) * Frais divers (b) (Si vous êtes concerné)
Le prélèvement automatique	Facture annuelle avec un échéancier	Prélèvement le 06 ou le 10 du mois sur 9 mois. (Oct 2015 à Juin 2016)	Courant (novembre 2015, janvier 2016, mars 2016, mai 2016)
Le virement bancaire mensuel	Facture annuelle avec un échéancier	Votre virement bancaire au plus tard le 10 du mois sur 9 mois. (Oct. 2015 à Juin 2016)	Courant (novembre 2015, janvier 2016, mars 2016, mai 2016)
Par chèque ou espèces :	Facture Bimestrielle (soit 5 sur l'année)	Avant le 10 du mois auprès de Mme Monique HOAREAU au Collège	Inclus dans la facture bimestrielle
Le Paiement Intégral	Facture annuelle	Payable en début d'année scolaire auprès de Mme Monique HOAREAU au Collège	Courant (novembre 2015, janvier 2016, mars 2016, mai 2016)

(0) : Adhésion facultative à l'A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves). Votre enfant bénéficiera des services rendus par l'association (prêt des livres au lycée, aide financière pour les activités péri-éducatives, aide pour les sorties scolaires...).

(1) : L'attestation d'assurance "individuelle accident" doit être fournie avant le 31 Août 2015 pour déduction.

(2) : Uniquement pour les nouveaux élèves arrivant dans l'établissement

(3) : Pour les élèves scolarisés au collège ou au lycée La Salle - SAINT-CHARLES en 2014-2015

(a) Restauration des lycéens ou des étudiants

(b) Des frais divers (photocopies, arts plastiques, sorties pédagogiques, licence UNSS, secourisme, autres....).